

CLÉDER**Commune. « Situation financière délicate »**

Auprès de la préfecture, le nouveau maire, Gérard Daniélou, avait demandé qu'un audit soit effectué pour examiner la situation financière de la commune. Jeudi, le préfet du Finistère, Gonthier Friederici, lui a transmis ses conclusions.

« Depuis plusieurs années, la commune de Cléder a conduit une politique d'investissement ambitieuse qui a placé la collectivité dans une situation financière délicate », annonce d'emblée le préfet dans son courrier.

« La situation confine au surendettement »

« La structure des charges ne présente pas de divergence par rapport aux moyennes départementales ou régionales, poursuit Gonthier Friederici. Cepen-

dant, le résultat comptable de la commune est beaucoup plus faible que la moyenne (14 € par habitant au lieu de 173 €). Ceci s'explique par la modération du taux d'imposition largement en dessous ».

Selon le représentant de l'Etat, « une seconde constatation s'impose : le ratio d'endettement de la commune est très élevé. Le nombre d'années nécessaires au remboursement des emprunts, exprimé en capacité d'autofinancement courant, dépasse les 20 ans. La situation confine au surendettement et obère les perspectives de la collectivité pour l'avenir. De nouveaux emprunts (398.000 €) inscrits au budget 2007 se sont ajoutés à cette situation déjà dégradée. Pour

2008, le budget primitif récemment voté inscrit en recettes d'investissement un nouvel emprunt de 73.735 € ».

Vers une hausse de l'impôt

« Dans ces conditions, le redressement de la situation financière s'avère indispensable, prévient le préfet. Il peut passer principalement par le relèvement des taux d'imposition afin de dégager des ressources suffisantes pour le paiement des charges courantes et de la dette ». Toujours selon Gonthier Friederici, ce redressement peut également passer par « par une pause dans les investissements : il n'existe plus aucune marge permettant un nouvel endettement ».

« Bien entendu, l'effort de la commune doit également porter sur la maîtrise des charges, en particulier celle de personnel ».

D'autre part, le préfet écrit qu'il vient « d'être informé de la décision de la cour administrative d'appel de Nantes, qui a rendu son arrêt sur le litige opposant la commune de Cléder à la CCBK. Il nécessitera une étude approfondie. S'il doit permettre d'apporter des ressources complémentaires à la commune, je ne pense pas qu'elles seraient suffisantes pour éviter les mesures préconisées ci-dessus ».

« Je tenais à vous alerter sur ces circonstances, conclut le préfet, sachant que la commune de Cléder est inscrite au réseau d'alerte depuis 2003 ».